



15ème législature

Question N° : 5582	De M. Jean-Luc Mélenchon (La France insoumise - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie et finances
Rubrique >emploi et activité	Tête d'analyse >Situation des salariés de Gemalto dans la localité de Marseille	Analyse > Situation des salariés de Gemalto dans la localité de Marseille.
Question publiée au JO le : 20/02/2018 Réponse publiée au JO le : 10/04/2018 page : 3014		

Texte de la question

M. Jean-Luc Mélenchon attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le plan de suppression de postes qui touche les salariés de Gemalto spécialisés dans la sécurité numérique. Actuellement 10 % des emplois sont menacés sur le territoire français, essentiellement à La Ciotat et à Gemenos autour de Marseille. Ce plan de suppression de 288 postes est la conséquence d'un manque d'anticipation de la direction. Les salariés sont aujourd'hui tributaires d'une erreur stratégique conséquente du lancement tardif de la branche cybersécurité. Cette situation s'est aggravée du fait des largesses de rémunérations des dirigeants. Ces derniers ont été les commanditaires de rachat d'actions pour une valeur de 19 millions d'euros. Ils ont par ce biais augmenté leur rémunération au mépris de toute considération éthique vis-à-vis des salariés. C'est pourquoi en 2017, l'accumulation d'une stratégie défailante, d'une mauvaise gestion, et des rémunérations excessivement élevées, ont conduit à la dépréciation boursière des actions de l'entreprise. Gemalto a ainsi été la cible d'une OPA conduite par Atos, à hauteur de 4,3 milliard d'euros. Cette dernière a contraint à la révélation de l'OPA de 4,8 milliard d'euros menée par Thales jusqu'alors secrète. Ces OPA constituent donc la démonstration de l'intérêt porté à l'égard du savoir-faire de Gemalto en matière de sécurité numérique. Cependant, la direction persiste à vouloir maintenir le plan d'économies de 50 millions d'euros en réduisant les effectifs. Cette situation est d'autant plus problématique qu'elle touche à la sécurité intérieure et à l'indépendance nationale. En effet, il apparaît primordial d'être en mesure de conserver un savoir-faire aussi technique et indispensable à la protection des données nationales sensibles liées à la sécurité d'État. Cette politique managériale apparaît être la conséquence directe du pourcentage d'actionnariat flottant s'élevant à 87 % qui pousse sans cesse une rentabilité toujours plus insoutenable sur le long terme. La financiarisation démesurée des acteurs de la sécurité et de l'indépendance nationale n'est pas acceptable. Aussi, Thalès détenue à 25,8 % par l'État français, à 24,7 % par Dassault Aviation, et n'ayant que 45,9 % d'actionnariat flottant, apparaît être le choix le plus judicieux en termes de stratégie de défense eu égard à la part de l'État dans l'entreprise et la part d'actionnariat flottant de moitié inférieure à celle de Gemalto. Il lui demande donc quelles mesures seront prises afin de préserver les emplois sujets à suppression après l'acceptation de l'offre de Thalès par Gemalto, et quelles seront les dispositions mises en œuvre pour protéger les entreprises relevant de la sécurité d'État, et *a fortiori* le tissu industriel technologique français, de la financiarisation abusive de leurs actifs.

Texte de la réponse

L'accord trouvé entre Thales et Gemalto, pour le rapprochement des deux sociétés, permettra à l'ensemble combiné des deux sociétés, fort de 80 000 salariés et 18 Mds€ de chiffre d'affaires, de se positionner comme un

leader mondial de la cybersécurité, de l'internet des objets et des solutions d'authentification. Dans un secteur de haute technologie et en forte croissance, c'est un groupe mondial fortement ancré en France qui va se constituer, sous réserve naturellement des autorisations réglementaires associées à ce type de transactions et de l'adhésion des actionnaires de Gemalto. Ce projet est d'abord un projet de croissance et de développement : il doit permettre de renforcer l'investissement et l'innovation en France, tout en sécurisant la préservation de la souveraineté sur les activités technologiques sensibles. La société Thales a rendu public des engagements clairs : aucune suppression d'emploi ne résultera directement du rapprochement avec Gemalto : Thales s'engage à préserver l'emploi dans les activités françaises de Gemalto, au moins jusqu'à la fin de l'année 2019. Par ailleurs, Thalès n'entend pas mettre fin au plan social en cours chez Gemalto, destiné à restaurer la compétitivité de l'entreprise mais a proposé aux salariés de Gemalto concernés de leur faire bénéficier d'un accès aux bourses de l'emploi et au programme de mobilité interne de Thales, dans les mêmes conditions que les employés de Thales afin de maximiser les chances, pour chaque salarié concerné, de trouver une solution adaptée à sa situation. Le Gouvernement sera en tout état de cause très attentif au respect des obligations légales et des engagements des deux entreprises.